

## Communauté d'agglo de Bastia : Vers la mise en place d'une stratégie locale de gestion du risque inondation

Rédigé par Philippe Jammes le Vendredi 3 Mars 2017 à 11:15 | Modifié le Vendredi 3 Mars 2017 - 12:05

Ce vendredi, s'est déroulé à Bastia, dans les locaux de la CAB, Communauté d'Agglomération de Bastia, la première réunion du Comité de pilotage de la SLGRI (Stratégie locale de gestion du risque inondation). Etaient présents notamment Fabien Martorana, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, François Tatti, président de la CAB, Michel Rossi, 1er vice-président en charge de l'eau, des élus de la CAB et des représentants de divers services impliqués dans ce dossier.



La mise en place des SLGRI, prévue par la loi Grenelle II concerne les territoires présentant des risques importants d'inondation (TRI) et par arrêté préfectoral, la CAB a été désignée structure porteuse de la démarche SLGRI sur le territoire des 5 communes qui la composent (Bastia, Furiani, Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota). La SLGRI est un travail collectif et partagé visant à démontrer la capacité du territoire à s'organiser face aux risques d'inondation ainsi qu'à coordonner les politiques publiques de prévention des risques en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Elle constitue une feuille de route évolutive en fonction de l'amélioration des connaissances, de la structuration des maîtrises d'ouvrages et des réflexions de chacun. Cette première réunion de l'ensemble des protagonistes s'inscrivait dans une démarche de concertation en vue d'élaborer un projet de cahier des charges pour la recherche d'un prestataire répondant aux intérêts et besoins du territoire.

Outre les partenaires désignés par arrêté préfectoral, la CAPA, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Communauté de Communes de Marana-Golo, également pilotes de la SLGRI sur leurs territoires respectifs, étaient aussi invités à la réunion. Afin d'éclairer les travaux et permettre un échange constructif, la CAB a fait appel à deux experts : Dominique Lambert, docteur en physique de l'atmosphère, maître de conférences au Laboratoire d'Aérodynamique de l'université Sabatier de Toulouse et responsable de l'Observatoire Atmosphérique CORSICA et Stéphanie Bidault, directrice du CEPRI, Centre Européen de Prévention des Risques Inondations.

La plateforme d'observations atmosphériques Corsica (Centre d'Observation Régional pour la Surveillance du Climat et de l'environnement Atmosphérique et océanographique en Méditerranée occidentale), est une structure de recherche complémentaire des services opérationnels de Météo-France et Qualitair Corse. Elle propose de compléter le réseau opérationnel de mesures par des instruments de pointe. Son réseau SAETTA, constitué de 12 stations en Corse, permet de visualiser en 3D et à haute résolution les éclairs au-dessus de l'île et autour d'un rayon de 300 km. Il permet de

suivre en temps réel le développement et le déplacement des cellules orageuses électriques à l'origine de précipitations, en complément des informations des radars météorologiques dont l'efficacité est altérée par les reliefs.

Le CEPRI propose une expertise en matière de gouvernance, de réglementation, de stratégie locale. Au plan opérationnel il intervient en matière d'adaptation des enjeux existants, de prévention des risques, d'aménagement, de défense contre les inondations, de sensibilisation du public, de préparation à la crise, d'assurance, de reconstruction, de gestion post-crise.

Les chiffres du CEPRI soulignent l'importance de l'exposition potentielle au risque inondation. La Corse est particulièrement vulnérable avec des épisodes fréquents de ruissellements urbains et d'inondations, 63 000 résidents soumis au risque inondation (21% de la population résidentielle), 7500 résidents soumis au risque de submersion marine, une forte vulnérabilité des infrastructures (réseau routier, équipements publics...) et de l'économie (agriculture, tourisme). En outre la Corse est affectée d'un effet de masse, d'un impact bien au-delà des zones inondables, d'un système de protection insuffisamment fiable et d'un développement urbain à repenser.

A compter du 1er janvier, la CAB disposera de la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) . Elle pourra alors intervenir en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau et de gestion des ouvrages de protection, se doter d'une SLGRI devant lui permettre d'orienter les actions à mettre en œuvre sur le territoire communautaire et élaborer un PAPI (Programme d'Action de Prévention des inondations), outil contractuel permettant de bénéficier de financements (fonds Barnier), d'obtenir des labellisations nationales ou locales, de disposer d'un programme d'actions et de porter une politique locale.

Pour CNI, l'explication de Michel Rossi, 1er vice-président de la CAB.



Source :  
<http://www.corsenetinfos.corsica>